



CENTRE DE LOISIRS TUTORIEL INSCRIPTION EN LIGNE SUR LE PORTAIL FAMILLE

1. SE RENDRE SUR LE SITE : <https://lafraternellebj.portail-defi.net>

depuis un ordinateur ou un téléphone portable. Privilégier l'ordinateur

2. CREER VOTRE COMPTE FAMILLE

- Cliquer sur "nouveau dossier"
- compléter vos coordonnées, ajouter le nom, prénom et date de naissance de votre ou vos enfants

→ Un mail vous est envoyé vous confirmant la prise en compte de votre demande d'ouverture de compte.

→ un 2ème mail vous autorise un accès au portail via un lien pour vous reconnecter à votre compte en créant votre mot de passe

3. COMPLETER VOTRE COMPTE

A la rubrique « mon dossier » : ajouter **toutes les informations importantes** sur votre enfant :

- les dates des derniers rappels des vaccins DTCP, PREVENAR, HEPATITE B, ROR, PREVENAR, COQUELUCHE
- la nature des repas,
- les personnes autorisées à récupérer les enfants à la fin de la journée **y compris les parents**
- autres autorisations ou non (droit à l'image...)

4. TELECHARGER LES DOCUMENTS POUR DEFINITION DU TARIF

A gauche de l'écran dans la rubrique "suivi de documents", télécharger :

- l'attestation du quotient familial CAF ou à défaut le dernier Avis d'Imposition sur les revenus.
- un justificatif de domicile si vous résidez à Bourgoin-Jallieu, Nivolas-Vermelle, Chateaufort et St Alban de Roche

→ Un mail vous est envoyé vous confirmant le traitement de vos documents et la validation de votre dossier complet. vous pouvez alors poursuivre l'inscription de vos enfants.

5. INSCRIRE VOTRE ENFANT AU CENTRE DE LOISIRS

Via la rubrique « inscription » en sélectionnant le ou les pavés SEMAINE DE CENTRE DE LOISIRS correspondant aux semaines de votre choix, puis sélectionner le pavé REPAS de la ou les semaines sélectionnées et cocher les repas souhaités.

6. PAIEMENT EN LIGNE

Si vous procédez à une inscription sur le site, le paiement en ligne sera automatique.

Attention : si vous inscrivez vos enfants au centre de loisirs sans attendre la validation de votre compte par le secrétariat, vous réglerez une inscription au tarif maximum.